



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 18 juin 2026 à 19 h 05 à la salle du Centre multifonctionnel situé au 81, Hooper, sous la présidence de monsieur le maire Loïc Blancaert et à laquelle sont présents :

Luc Côté, conseiller du district n° 1
Catherine Duprey, conseillère du district n° 2
Patrick Vallerand, conseiller du district n° 3
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 4
Claude Ferguson, conseiller du district n° 5
Christiane Richard, conseillère du district n° 6
Thierry Harris, conseiller du district n° 7
Stéphanie Verreault, conseillère du district n° 8

Est également présente :

Myrabelle Chicoine, directrice générale par intérim

Ouverture de la séance (quorum)

Le maire constate que le quorum est atteint.

(2026-06-253)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Claude Ferguson

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2026 tel que présenté sous réserve de l'ajout du point : 6.2 *Reçu-quittance et transaction 2026-02*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions portant exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour

Cette période de questions débute à 19h06 et se termine à 19h31.

(2026-06-254)

Nomination d'un directeur général

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général de la Ville de Saint-Lambert est vacant;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé, composé de M. Loïc Blancaert, de M. Claude Ferguson et de Mme Catherine Duprey;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a accompagné la Ville dans le processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a procédé à l'analyse des candidatures et a formulé une recommandation à l'ensemble des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont eu l'occasion de rencontrer le candidat recommandé;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
 appuyé par la conseillère Catherine Duprey

DE METTRE fin à la nomination de madame Myrabelle Chicoine à titre de directrice générale par intérim à partir du 21 juin 2026;

DE NOMMER monsieur Jonathan Tabarah au poste de directeur général de la Ville de Saint-Lambert, à compter du 22 juin 2026, aux conditions établies dans son contrat de travail;

D'AUTORISER le maire, Loïc Blanguaert, à signer le contrat de monsieur Jonathan Tabarah, tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-06-255)

Nomination d'une conseillère stratégique à la direction générale

CONSIDÉRANT QUE Mme Myrabelle Chicoine a été nommée directrice générale par intérim de la Ville de Saint-Lambert le 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la nomination d'un directeur général met fin à ce mandat par intérim;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une transition ordonnée des dossiers et d'épauler le nouveau directeur général dans son entrée en poste, il est souhaitable de maintenir Mme Chicoine au sein de l'organisation;

Il est proposé par la conseillère Christiane Richard
 appuyé par la conseillère Stéphanie Verreault

DE NOMMER Mme Myrabelle Chicoine au poste de conseillère stratégique à la direction générale, poste cadre, jusqu'au 28 août 2026 pour aider à la transition;

D'AUTORISER le directeur général à signer le contrat de travail de Mme Chicoine au nom de la Ville de Saint-Lambert;

D'IMPUTER la dépense au poste 02-131-11-111, financé à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-06-256)

PIIA – 263 rue Elm – D5 – Aménagement paysager

**Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la conseillère Stéphanie Verreault a divulgué son conflit d'intérêts et s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement paysager en façade du bâtiment situé au 263, rue Elm, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-06-257)

PIIA – 263 rue Elm – D5 – Transformation des façades

**Conformément à l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la conseillère Stéphanie Verreault a divulgué son conflit d'intérêts et s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette question.*

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 10 juin 2026.

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la transformation de la façade du bâtiment situé au 263, rue Elm, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2026-06-258)

Restructuration de la direction des infrastructures, de la gestion des actifs et de l'environnement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert s'est dotée d'un plan stratégique 2026-2031 prévoyant notamment une gestion rigoureuse des infrastructures et un développement durable du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la structure actuelle regroupe sous une même direction des fonctions de nature distincte, soit les fonctions stratégiques d'ingénierie, de l'environnement et les fonctions opérationnelles de travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cette concentration de responsabilités limite la capacité de l'organisation à porter chacun de ces mandats avec toute l'attention requise;

Il est proposé par le conseiller Claude Ferguson
appuyé par le conseiller Patrick Vallerand

D'ABOLIR la direction des infrastructures, de la gestion des actifs et de l'environnement;

DE CRÉER la *direction de l'ingénierie et de l'aménagement durable du territoire* et de rattacher les divisions du génie, de l'environnement, du développement du territoire et des permis et de l'inspection à celle-ci;

DE CRÉER la *direction des travaux publics* et de rattacher le service des travaux publics à celle-ci;

D'ABOLIR les postes suivants:

- directeur des infrastructures, de la gestion des actifs et de l'environnement, à partir de la vacance du poste;
- directeur adjoint des travaux publics, à partir de la vacance du poste.

DE CRÉER les postes suivants:

- directeur de l'ingénierie et de l'aménagement durable du territoire sous la supervision du directeur général adjoint;
- directeur des travaux publics sous la supervision du directeur général adjoint.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 19h44.

Loïc Blancquaert
Maire

Myrabelle Chicoine
Greffière par intérim